
Adresse des administrateurs du district de Dun-sur-Loir (Eure-et-Loir) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Dun-sur-Loir (Eure-et-Loir) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 518;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23201_t1_0518_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

du peuple français; ils se rappelleront sans cesse la journée à jamais mémorable du 10 thermidor. Ils vous diront de rester à votre poste où le peuple vous a placés jusqu'à ce que vous jugiés qu'il est possible de vous remplacer sans danger pour la chose publique. Ils se souviendront que l'engouement et l'adulation pour des individus sont des sentiments indignes des républicains. Ils répèteront chaque jour : vivent la liberté, l'égalité, le gouvernement républicain, vive les représentants fidèles au peuple et à leurs devoirs ! Périissent les tyrans et les traîtres ! (1).

BOYER (*commissaire nat. des armes*), BENOIT (*secrét. et juge*), F. PIOCHE (*ex-directeur g^{al} des relais militaires*), J. RIVET (*administrateur*), LADROMAYE (?) (*maire*), LAFOREST (*agent nat. du distr.*), CATELAN fils jeune (*présid.*), MONTAGNE (*vice-présid.*), BARROUILHET (*secrét.*) [et plus de 150 autres signatures].

q'

[*Les administrateurs composant le directoire du départ¹ de la Marne, à la Conv.; Châlons, 12 therm. II*] (2)

De toutes les conspirations tramées contre l'unité et l'indivisibilité de la République, aucune sans doute ne fut plus scélérate que celle qui vient d'être découverte, puisqu'elle était ourdie par des monstres qui abusaient de la confiance du peuple. Encore une fois, montagne sainte, grâces te soient rendues ! Tu viens de sauver la patrie, par l'exécution bien méritée des Brissotins qui voulaient la perdre; les projets infâmes de ces conspirateurs étaient ramifiés avec tous les tyrans contre lesquels nous livrons des combats à mort. La montagne s'est levée; son mouvement terrible a été comme l'irruption d'un volcan, et elle a fait disparaître pour toujours du sol de la liberté l'hipocrite Cromwel et tous ses frères rouges.

Oui, législateurs, il n'est aucun Français ami de la patrie, qui ne vous doive la liberté pour laquelle il combat depuis cinq ans. Eh ! Qui pourrait douter encore de l'affermissement de la République, après tant de victoires remportées sur nos cruels ennemis, sous telle forme qu'ils se soient montrés ! La liberté, par ce nouveau triomphe, est établie sur des bases immuables; il ne vous reste plus, pour consolider notre bonheur, que de rester à votre poste aussi longtemps qu'il existera sur la terre des traîtres que votre imperturbable courage saura exterminer, et des hommes égarés que vos vertus républicaines rappelleront à la douce fraternité et à l'égalité. Signé à la minute, JOSSE, SAYART, DEPAQUIT, CARRÉ et LANGESIN, administrateurs. Pour ampliation, DEPAQUIT (*présid.*), MATZ (*pour le secrét.-g^{al}*).

(1) Ce dernier paragraphe, ainsi que les 2 premiers du texte sont accompagnés de la mention marginale : à insérer. Des crochets ont été placés au début et à la fin de l'incidente : « jusqu'à ce que vous jugiés qu'il est possible de vous remplacer sans danger pour la chose publique ».

(2) C 313, pl. 1249, p. 53; Mentionné par Bⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl.); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 481; *J.FR.*, n° 687; *J. Sablier*, n° 1496.

r'

[*Les administrateurs du distr. de Dun-sur-Loir*(1), à la Conv.; *Dun-sur-Loir, 19 therm. II*] (2)

Législateurs,

Elle est donc encore une fois sauvée, notre chère patrie, dont la ruine étoit méditée par de vils conspirateurs ! Elle est aussi sauvée, cette précieuse liberté, que de nouveaux tyrans vouloient nous ravir !

Grâces vous soient rendues, sauveurs de la patrie ! C'est votre œil surveillant qui a pénétré les ténébreux complots de ces nouveaux Catilina. C'est par votre courage et votre justice que leurs têtes criminelles sont tombées sous le glaive de la loi.

Continuez, législateurs, à purger le sol de la liberté des monstres, amis de la tyrannie. Frappez les têtes coupables, et prenez des mesures répressives contre les malveillans.

Pour nous, dont les regards sont constamment fixés sur la Convention, fidèles à notre poste, nous saurons mourir, s'il le faut, pour l'unité et l'indivisibilité de la République.

NAVIER, FOUSSET (*agent nat.*), DAZARD, CAROUGEAU, POIRIER, FORAXCELLE aîné (*secrét.*).

s'

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Montagne-du-bon-Air*(3), à la Conv.; *s.d.*] (4)

Représentans du peuple,

De tous les monstres que la nature a produit, le plus hideux et le plus dangereux est le tyran.

Un de ces monstres, dont la plume se refuse de retracer le nom, a habité parmi vous, et s'est assis sur la montagne sacrée. Il y a habité trop longtemps pour le malheur du peuple, mais, grâce à l'énergie et à la sollicitude de ses vrais représentans, le tyran est rentrée dans le néant aussi-tôt que sa tête hydeuse, qu'il avoit sçu cacher parmi les fleurs, a voulu paroître au milieu des hommes libres.

Le conseil général de la commune de Montagne-bon-Air (ci-devant Saint-Germain-en-Laye) vous en félicite, par mon organe, en vous assurant que le cavalier jacobin, que l'on est venu pour vous présenter en son nom le 21, approche des frontières.

Le rapport sur nos victoires, ainsi que l'affaire de Fouquet-Tinville (*sic*), ont tant occupé l'assemblée qu'il a été privé de son admission à votre barre. Il brûle de se mesurer avec l'en-

(1) Ci-devant Chateaudun, Eure-et-Loir.

(2) C 313, pl. 1249, p. 52; Mentionné par Bⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹).

(3) Seine-et-Oise.

(4) C 313, pl. 1249, p. 50; *J. Sablier*, n° 1496 (le journal ajoute que plusieurs citoyens de la commune de Montagne-du-bon-Air présentent des réclamations relatives à la loi sur les rentes viagères, qui sont renvoyées au comité des finances). Mentionné par Bⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹).